

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1017^{eme} RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
5 AOÛT 2021

PSC/PR/COMM. 1017(2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1017^{ème} réunion tenue le 5 août 2021, sur le soutien de l'UA aux États membres en transition politique et en situation post-conflit.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CMLVIII)] adopté lors de sa 958^{ème} réunion tenue le 23 octobre 2020 et le Communiqué [PSC/MIN/COMM. (DCCCXCIX)] adopté lors de sa 899^{ème} réunion tenue au niveau ministériel le 5 décembre 2019, à Luanda, en Angola ;

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec. 408 (XVIII)] adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors de sa 18^{ème} session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 janvier 2012, et lançant l'initiative de Solidarité Africaine (ISA) en vue de promouvoir le soutien mutuel, la coopération et l'entraide intra-africaine (l'Afrique aide l'Afrique), pour traduire dans les faits la doctrine « solutions africaines aux problèmes africains », **Rappelant également** la Décision [Assembly/AU/Dec.425(XIX)] portant sur l'Initiative africaine de Solidarité pour le soutien à la Reconstruction et au Développement post-conflit en Afrique adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors de sa dix-neuvième Session ordinaire les 15 et 16 juillet 2012 à Addis Abeba, ainsi que la Décision [Assembly/AU/Dec.729 (XXXII)] sur l'Initiative de Solidarité Africaine adoptée par la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenue les 09 et 10 février 2020 ;

Déterminé à renforcer davantage l'efficacité et la durabilité du soutien de l'UA à tous les États membres en transition politique et en situation post-conflit, afin de construire une paix durable, d'enraciner la gouvernance et la culture démocratiques, de prévenir la résurgence des cycles de violence, dans le contexte des efforts visant à faire taire les armes sur le continent africain ;

Notant la déclaration liminaire de S.E. Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'UA et Président du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois d'août 2021, les déclarations respectives de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité et des Représentants de la République centrafricaine, du Royaume du Lesotho, de l'État de Libye, de la Gambie et de la Somalie;

Prenant également note des déclarations faites par les représentants des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR), notamment le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Mécanisme de coordination de la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASFCOM), la Capacité régionale nord-africaine (NARC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; ainsi que par les représentants de la Banque

africaine de développement, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de la délégation de l'Union Européenne auprès de l'UA ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Félicite** la Commission de l'UA pour les efforts déployés aux fins d'apporter un soutien aux États membres en transition politique et à ceux en situation post-conflit, notamment dans les domaines du constitutionnalisme et des élections, de la gouvernance et de l'État de droit, des droits de l'homme, de la justice transitionnelle, de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration (DDR), de la Réconciliation nationale, du déploiement des Opérations de soutien à la paix, de l'expertise technique, de la diplomatie préventive et de la médiation, de la participation des jeunes et des femmes à la consolidation de la paix ;

2. **En outre, félicite** S.E. le Président Abdel Fattah Al-Sisi de la République arabe d'Égypte, pour ses efforts remarquables en tant que Champion de l'UA pour la Reconstruction et le Développement post-conflit (RDPC), comme mandaté par la Décision [Assembly/AU/Dec.729(XXXII)], adoptée par la 32^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, tenue du 9 au 10 février 2020, y compris le leadership de Son Excellence dans la mobilisation du soutien aux programmes du RDPC et au Centre de l'UA pour la Reconstruction et le Développement Post-conflit basé au Caire, en Égypte ;

3. **Met en exergue** le fait que le développement et la reconstruction post-conflit s'inscrit dans le double cadre de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité, et de l'Architecture Africaine de Gouvernance ; et l'Initiative de Solidarité africaine (ISA), et, à cet égard, **demande** au Président de la Commission, en étroite consultation avec les Etats membres, de réviser le Cadre politique du RDPC de l'UA afin de s'assurer qu'il soit adaptable à la dynamique contemporaine des Etats membres en transition politique et en situation de post-conflit, et de le présenter pour adoption par le Conseil de paix et de sécurité, tout en tenant compte de la nécessité de revitaliser l'Initiative de Solidarité Africaine (ISA) qui a été lancée par la Décision [Assembly/AU/Dec.408(XVIII)], adoptée par la Conférence de l'Union ;

4. **Souligne** qu'il importe de veiller à ce que tous les efforts de l'UA en matière de consolidation de la paix dans les États membres permettent de faire face aux nouvelles dynamiques de conflit, telles que l'impact du changement climatique, et la dégradation de l'environnement ; l'effet des urgences de santé publique de portée internationale, y compris la maladie à virus Ebola et la pandémie du COVID-19, qui sapent souvent les efforts de paix, exacerbent les défis existants, comme les crises humanitaires, entraînant des revers dans les gains déjà réalisés dans les processus de paix, contribuant ainsi à la pléthore de causes structurelles profondes des conflits violents dans les États membres directement affectés ;

5. **Souligne la nécessité** pour la Commission de l'UA et les CER/MR de renforcer davantage leur collaboration et leur coordination dans le soutien aux États membres en transition politique et dans les situations post-conflit, notamment dans la mise en œuvre des accords de paix et la promotion de la diplomatie préventive et de la médiation ; à cet égard,

souligne l'importance des partenariats de la Commission de l'Union africaine avec les États membres de l'UA, les partenaires régionaux et internationaux dans la mise en œuvre des projets de développement de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit ;

6. **Souligne** la responsabilité première des États membres dans les transitions politiques et les situations post-conflit à assurer le succès des processus de transition et de stabilisation ainsi que de consolidation de la paix, et, dans ce contexte à prévenir la rechute dans le conflit et **souligne** l'importance de processus inclusifs, pris en charge et dirigés par les pays, qui ne laissent personne de côté et encouragent la participation effective des femmes, des jeunes et des minorités aux processus de transition, de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix;

7. **Se félicite** de la semaine pilote de sensibilisation à la RDPC, prévue par la Commission de l'UA, qui sera commémorée chaque année, en novembre, à partir de 2021, et qui coïncidera avec le quinzième (15^{ème}) anniversaire de l'adoption du Cadre politique de la RDPC de l'UA en 2006, à Banjul, en Gambie et, à cette fin, **encourage** tous les États membres et les CER/MR à soutenir cette initiative;

8. **Lance un appel** à tous les États membres qui sont en mesure de le faire, à la Commission de l'UA et aux CER/MR pour qu'ils intensifient la fourniture des ressources et de l'assistance technique, financière et en matière de connaissances nécessaire aux États membres en transition politique et en situation post-conflit, y compris, le cas échéant, dans le domaine de l'élaboration de Constitutions, les Réformes du Secteur de la Sécurité (RSS), le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) ainsi que de fournir un soutien aux États insulaires africains dans le domaine de la sécurité maritime dans les États membres; à cet égard, **souligne** que le renforcement des capacités nationales et l'appropriation nationale sont des principes fondamentaux des projets de développement et de reconstruction post-conflit ;

9. **Souligne la nécessité** d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources et, **à cet égard, félicite** tous les partenaires internationaux pour leur soutien continu aux États membres de l'UA en transition politique et en situation post-conflit, en particulier l'Union européenne qui a engagé des ressources pour soutenir les efforts de l'UA dans de nombreux États membres en transition et en situation post-conflit, notamment la République centrafricaine, le Tchad, le Royaume du Lesotho, le Mali et la Somalie, et **encourage** toutes les parties prenantes concernées, y compris les partenaires internationaux, les institutions financières internationales et régionales et le secteur privé, à soutenir les efforts de l'UA à cet égard ;

10. **Félicite en outre** l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi que la Commission de consolidation de la paix des Nations unies (UNPBC) pour le soutien continu qu'ils apportent aux pays africains en transition politique et en situation post-conflit; et **souligne** l'importance d'assurer la coordination, l'harmonisation et la complémentarité de tout le soutien apporté à ces États membres afin de garantir un impact

plus important et une réponse directe et efficace aux besoins prioritaires spécifiques des États membres concernés ;

11. **Souligne** qu'il est de la plus haute importance de disposer de ressources durables pour les Projets à impact rapide et de consolidation de la paix, afin de garantir que les populations affectées bénéficient des dividendes de la paix et s'engagent pleinement en soutenant les efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix ;

12. **Réaffirme également l'impératif** de réponses régionales concertées aux contextes de conflit, telles que la Stratégie de stabilisation régionale pour la région du Bassin du Lac Tchad et la Stratégie de stabilisation pour la région du Sahel, et **encourage** les autres régions à suivre cette approche, en gardant à l'esprit leurs propres particularités ;

13. **Souligne en outre** le besoin urgent d'améliorer les mécanismes permettant de renforcer efficacement la résilience de tous les Petits États membres en développement, conformément à la Déclaration [Assembly/AU/Decl.3 (XXIII)], adoptée par la Conférence de l'UA lors de la 23^{ème} Session ordinaire tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 26 au 27 juin 2014 ;

14. **Réitère l'appel** à la réactivation du sous-comité du CPS sur la RDPC, afin de fournir le leadership politique et la supervision nécessaires aux activités de la RDPC;

15. **Renouvelle également** la demande faite au Président de la Commission de soumettre un rapport complet sur la mise en œuvre des activités de la RDPC de l'UA, dans les meilleurs délais; rapport qui couvrira le statut de l'Initiative de Solidarité africaine tout en détaillant les progrès, les opportunités et les défis, ainsi que les enseignements tirés du soutien de l'UA ainsi que des Communauté Economiques Régionales aux États membres en transition politique et en situation post-conflit;

16. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.